SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2013 - 10**

Séance du **29 MARS 2013**

SOUS-PROGRAMME 2013 D'EXTENSION DU CAS FACé

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

../..

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2013 D'EXTENSION DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2013 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2013 une aide de 388 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2013, représentant un montant de travaux de 580 060 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme extension 2013 est le suivant :

– Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	388 000 €
– Participation du SDE76		97 000 €
	Total H.T.V.A.	**485 000 €**
– Récupération de la T.V.A.		95 060 €
	Total T.T.C.	**580 060 €**

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2013 du SDE la dotation de 388 000 € concernant le sous-programme 2013 d'extension du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2013 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER sont Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE De la Seine-Maritime

Daniel JOFFROY.

Code Général des Collectivités Territoriales
REÇU LE
11 AVR. 2013
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME